

ANALYSE

QUELLE ÉCONOMIE POUR LA TRANSITION ? (1/2)



Si le concept de transition semble clair pour certains, il en existe de nombreuses définitions. Les clivages se trouvent généralement autour du concept de la durabilité au sens fort ou au sens faible. Une différence qui a des implications sur la façon dont est repensée l'économie. Cette analyse vise à définir ces termes.

En quelques mots :

- Le terme de transition semble faire sens pour un nombre croissant d'individus, mais ne fait pas consensus au sein de la communauté de chercheurs.
- La durabilité au sens faible considère que les capitaux naturels et humains sont « parfaitement substituables ».
- La durabilité au sens fort considère que les capitaux humains ne sont pas substituables aux capitaux naturels.

Mots clés liés à cette analyse : investissement, impact environnemental, responsabilité sociale des entreprises

INTRODUCTION

Définir les contours de l'économie du XXIème siècle propre au triple défi environnemental, social et technologique que nous connaissons, nécessite de s'arrêter un instant sur des questions d'ordre sémantique qui traduisent, comme bien souvent, des clivages de fond, à la fois conceptuels et méthodologiques. « *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément* », nous enseigne Nicolas Boileau dans son Art Poétique. Hélas, la tâche n'est pas simple ici.

Plusieurs termes sont en effet régulièrement utilisés (« transition », « durable », « économie collaborative », ...) sans que l'on prenne le temps de s'assurer que tout le monde en ait la même compréhension. Or, si nombre de comportements - au niveau individuel ou collectif - doivent être modifiés, il semble raisonnable d'exiger que l'on dispose d'une définition, sinon unanime, au moins largement partagée. L'objet de cette analyse est d'alimenter ce nécessaire débat public en faisant le point sur une série de concepts-clés.

1. Transition

Le terme de « transition » semble faire sens pour un nombre croissant d'individus et/ou de communautés de la société civile. Sans attendre les conclusions d'une science venue d'en haut, ils s'organisent et pratiquent déjà - parfois depuis de nombreuses années, à une échelle souvent locale - des manières de faire économie et société qui soient compatibles avec la préservation de la planète et l'ambition d'un monde plus juste. Mais le terme ne fait pas consensus au sein de la communauté de chercheurs.

Tout d'abord, de quelle « transition » parle-t-on ? Ce terme décrit par définition le passage (transitoire) d'un état à un autre¹, et, dans le contexte qui est le nôtre, d'une société extractive, tournée vers la croissance et génératrice d'inégalités, vers un monde plus juste et « durable » ou « soutenable ».

Notons au passage qu'ainsi définie, une « économie de la transition » ne différerait pas forcément du « développement durable », qui connut son heure de gloire à la suite de la publication du rapport Brundtland en 1987 puis de la déclaration consécutive au « Sommet de la Terre » de Rio en 1992.

2. Développement durable/soutenable

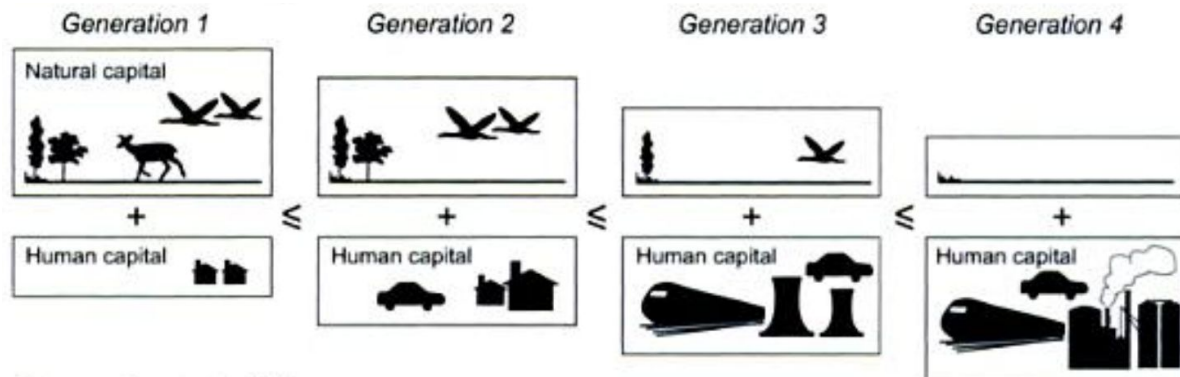
Une transition vers un monde plus juste et durable, très bien. Mais de quelle « soutenabilité » est-il question ? Si l'on pose la question à une des personnes issues du monde de la recherche ou à des étudiants, il est vraisemblable que leurs réponses différeront. Il existe en effet de très nombreuses acceptions de la soutenabilité qui font l'objet d'intenses débats dans la littérature académique². On résume traditionnellement ces clivages autour des concepts de durabilité au sens « faible » vs. « fort »³ selon que, pour utiliser le jargon économique, les capitaux naturels (i.e. la planète et ses ressources; mettons une plage de sable fin aux eaux transparentes) et humains (i.e. les ressources créées par l'homme; une piscine dans un hôtel 4 étoiles) sont ou non « parfaitement substituables » (c'est-à-dire remplaçables l'un par l'autre car d'égale valeur) comme illustré en Figure 1.

¹ Bourg et Papaux (2015) évoquent quant à eux un « processus de transformation au cours duquel un système passe d'un régime d'équilibre à un autre ».

² Dobson (1996) recense plus de 300 définitions différentes du terme.

³ Selon Neumayer (2003), Pearce et al. (1998) ont été les premiers à utiliser cette dénomination. Pour une présentation détaillée de ces concepts et une discussion sur leurs origines et enjeux, voir Ayres et al. (1998), Neumayer (2003) et plus récemment Randal Davies (2013) ou Pelenc et al. (2015).

« Weak sustainability »



« Strong sustainability »

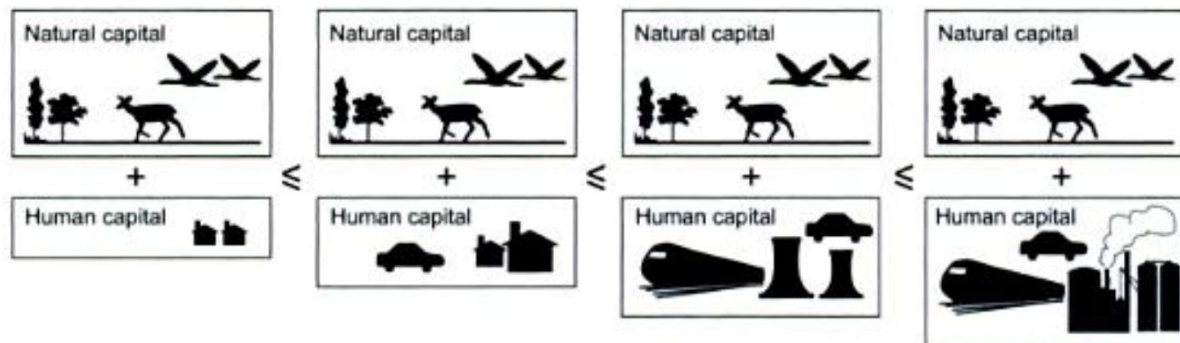
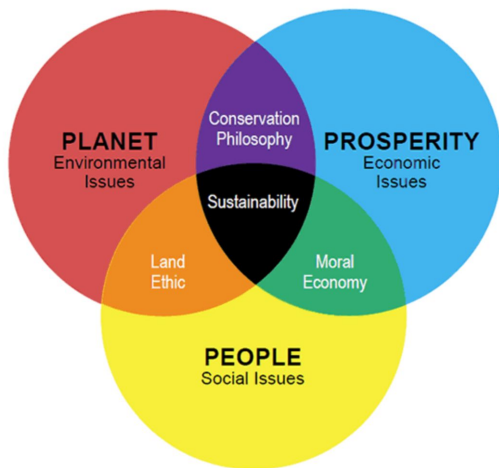


Figure 1 : Représentation des concepts de soutenabilité « faible » (impliquant la parfaite substituabilité des capitaux naturel et humain) vs. « forte » (impliquant la primauté du capital naturel sur le capital humain) (Roberts, 2004). Dans le premier schéma, il ne reste plus aucune plage naturelle mais, comme on a construit par ailleurs plein de piscines, tout va bien dans le meilleur des mondes. Dans le schéma du bas, on conserve le capital naturel, ici les plages naturelles, considérées comme non substituables.

Une autre façon d'illustrer cette différence est de comparer les schémas repris dans nombre de manuels de gestion et dans les éléments de communication propres au monde de l'entreprise de façon générale, où les représentations de la soutenabilité prennent souvent les formes décrites en Figure 2. On y voit trois sphères représentées : l'environnement (planet), la société (people) et l'économie (profit). Dans la vision faible où les réalisations de l'homme sont substituables à celles de la nature, ces trois enjeux sont sur un pied d'égalité et donc représentés par des sphères de taille égale à l'intersection desquelles il est possible de définir les contours de la soutenabilité.



Dans la version forte en revanche, une relation d'ordre prévaut. Les enjeux de la nature prédominent puisque seul un environnement préservé permet de faire société en paix, et seule une société apaisée autorise le développement de relations économiques équilibrées.

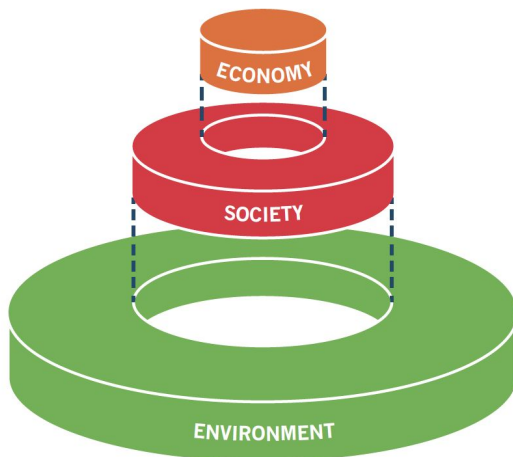


Figure 2: Illustration des concepts de soutenabilité « faible » (Yates, 2012) vs. forte (Schoenmaker, 2017)

3. La conception même de l'économie

Le triple défi environnemental, social et technologique que nous connaissons aujourd'hui a mené à un profond changement dans la manière de mener l' « ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, distribution et la

consommation de richesses »⁴. La transition technologique, de nature digitale et son essor rapide ont fait émerger de nouveaux modèles d'économie fondés sur l'horizontalité et le partage au moyen de plateformes internet.

A cet égard, « l'économie collaborative » ou « l'économie du partage » qui reposent toutes deux sur la production commune de biens ou services, facilitée par des outils informatiques adaptés au partage et à l'échange d'informations, présentent néanmoins des spécificités notables en matière d'objectifs et de gouvernance. Alors que dans l'économie du partage, les individus s'organisent pour créer du bien commun (e.g. service de covoiturage), les biens et services produits par l'économie collaborative ne deviennent pas pour autant une propriété collective (e.g. Uber).

Par ailleurs, l'économie collaborative repose sur une structure pyramidale avec un gestionnaire d'information unique accréditant une multitude de collaborateurs sans liens particuliers entre eux (notamment salariaux), au statut précaire alors que l'économie du partage s'appuie sur des communautés de co-production à égalité théorique de pouvoir. On touche là à une distinction capitale. Face aux défis sociaux, s'est développée « l'économie sociale et solidaire », avec pour ambition de promouvoir des activités et modèles de business centrés sur l'intérêt général au travers d'une organisation démocratique et une éthique de la répartition des revenus de l'activité. Ce n'est pas par hasard qu'au coeur des débats sur la définition de l'économie sociale, on trouve le partage des bénéfices éventuels (ainsi que leur affectation, éventuellement en réserve impartageable pour développer le bien commun) et les processus de prise de décision (partagés et transparents).

Conclusion

Il est désormais admis que le modèle extractif actuel (autrement dit, une économie loin d'être circulaire où l'on extrait des matières premières, les transforme pour produire le plus possible, pour la demande solvable, et sans trop se soucier des rejets dans l'environnement pendant et après les processus de production-consommation) est incompatible avec la pérennité de notre système-Terre à moyen ou long terme (Heal et Ayong Le Kama, 2011 ; Bourg, 2012 ; Cassiers et al., 2017 ; ou Arnspenger et Bourg, 2017). Nombreux sont les économistes qui savent pertinemment que l'objectif de la croissance doit être remis en cause (voir l'analyse sur l'imperfection du PIB comme indicateur de bien-être) ou qu'il faudrait au moins internaliser (partiellement) les externalités (voir l'analyse sur les externalités). Mais ce que nous soulignons dans cette analyse c'est justement que les deux visions (de durabilité forte ou faible) ont des conséquences plus

⁴ Il s'agit de la première définition donnée par le Larousse à l'entrée « économie ».

importantes encore, même au niveau épistémologique, dans la mesure où elles nous obligent à repenser les outils scientifiques que nous utilisons pour étudier l'économie de la transition.

Tout discours sur l'économie de la transition impliquera, plus ou moins directement, l'usage des termes que nous venons de définir. Par conséquent, toute personne soucieuse d'effectuer une lecture critique de ces discours aura à l'esprit ces différences qui sont bien davantage que des nuances. Nous montrons dans une deuxième analyse en quoi ces distinctions fondamentales sont de nature, à révolutionner les comportements ou activités de catégories de personnes très précises.

Sophie Béreau

Septembre 2019

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu : Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité : Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire. Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.